

Dénonciation de l'AE à DCNS

C'est le travail qu'il faut revoir, pas les horaires !

5 décembre 2016

Le PDG dénonce l'Accord Entreprise sur la partie « organisation du temps de travail » avec la volonté de kidnapper ses salariés pour qu'ils passent un maximum de temps au travail. Son passage en force n'augure rien de bon, ni pour le travail, et encore moins pour notre vie familiale.

Les exemples ne manquent pas dans les ateliers et bureaux, de fabrications à l'arrêt ou de tâche à refaire, faute d'une organisation de travail optimisée.

Qu'espère-t-il à force de tout imposer par la contrainte ? Sans nous écouter, il préfère passer en force sur le temps de travail en focalisant l'attention sur les plages de travail et le nombre de jours travaillés pour les cadres.

A l'exemple de l'ECTIME où après avoir passé des années à déstructurer le service, la direction veut imposer le travail samedi et dimanche compris, pour que la DGA voie que nous (les salariés !!!) faisons des efforts ! Question d'image vous comprenez...

Qui veut croire, à l'instar de ce que proposerait la direction, qu'améliorer le travail:

- c'est gagner 20 minutes par jour chez les ouvriers, employés et techniciens ?
- Ou bien encore, choisir entre une variabilité de 10 minutes à l'embauche et à la débauche et aucune variabilité pour les embauchées du matin et de l'après midi ?
- Autre option pour DCNS ? Vous faire payer votre vendredi après midi à la maison en bossant 9h20/jour (pause comprise) sans possibilité de cumuler un HV;
- Mais aussi augmenter le nombre de jours de travail des cadres « forfait jours » (passer de 211 jours annuels à 215 voire 218 jours)...
- Sans même parler de vivre avec des horaires semi-fixes, des crédits de plus en plus régulés et fliqués, des plages variables diminuées, des congés à la main de l'encadrement, des fermetures estivales imposées et rallongées, ...

En 2015, les salariés de la coque, en se mobilisant, ont fait en sorte que jamais l'horaire semi atypique "HV3" ne s'applique à DCNS Cherbourg. C'est un exemple à suivre.

LUNDI 5 DECEMBRE

Venez dire stop à cette direction centrale jamais satisfaite !

9H30 à la direction

Fermeture estivale imposée de 15 jours: c'est aussi pendant ce CE que la direction veut graver dans le marbre la fermeture de l'établissement autour de la 1ère semaine d'Août. Nos congés nous appartiennent, nous devons en disposer librement.

Lettre ouverte aux Organisations Syndicales.



Proposition d'initiative commune unitaire dans le cadre de la récente dénonciation de l'accord d'entreprise de DCNS.

C'est sous une forme inhabituelle que la Cgt a décidé de s'adresser aux autres organisations syndicales. En effet, dans un contexte de dénonciation de l'accord d'entreprise, de forte pression sur le dossier de l'Organisation du Temps de Travail, nous avons considéré que le moment était trop grave pour que, les interprétations des uns et des autres, les incompréhensions, rendent une fois de plus impossible une initiative unitaire pourtant nécessaire.

C'est donc sous la forme de cette interpellation publique que nous allons faire une proposition d'initiative commune dans le cadre de la préparation de la prochaine réunion, sensée cadrer les "négociations" OTT.

Ces derniers jours, la majorité des organisations syndicales représentatives à DCNS ont fait part de leurs réticences à négocier sur le thème de l'Organisation du Temps de Travail dans le contexte actuel.

De plus, elles ont unanimement déclaré, sous des formes très proches, que la priorité à DCNS n'était pas le temps de travail.

Ces mêmes organisations syndicales ont également souhaité aboutir à un résultat probant sur les dossiers de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et de l'Evolution Professionnelle (EVO-PRO) et de la Gestion Prévisionnelle des Compétences (GPEC) avant d'éventuellement aborder celui du Temps de Travail.

La dénonciation de l'accord d'entreprise est une façon de contraindre les organisations syndicales à négocier. Lorsqu'il y a contrainte, il ne peut y avoir de réelle négociation !

L'organisation du Travail et le bien être au travail, notre maîtrise industrielle, le maintien et le développement des compétences (etc.) sont les priorités. L'obstination de la direction générale à déréglémenter les horaires est injuste, incohérente et dangereuse.

La direction générale est isolée dans sa volonté et beaucoup, à tous niveaux de la chaîne hiérarchique, déplorent cet acharnement à chambouler les horaires qui créera sans nul doute des réactions légitimes.

Quand bien même les personnels de DCNS accepteraient d'augmenter le temps de travail efficace de 20 mns, dans la plupart des cas, ils ne pourraient le faire à cause de la désorganisation de leur travail.

Réunis le 1^{er} décembre dans les locaux de leur fédération, les syndicats Cgt des établissements de DCNS ont donc mandaté leurs représentants pour faire la proposition suivante.

Nous souhaitons que l'ensemble des Organisations Syndicales se retrouvent sur une position commune qui consisterait à refuser unitairement l'ouverture des négociations sur l'Organisation du Temps de Travail, tant que nous ne sommes pas parvenus avec la direction, à un résultat "acceptable" dans le cadre des négociations sur la Qualité de Vie au Travail, de l'Evolution Professionnelle et de la Gestion Prévisionnelle des Emplois Compétences.

Si nous en sommes tous d'accord, c'est la position que pourraient avoir les Organisations Syndicales lors de la prochaine négociation qui se déroulera les 7 et 8 décembre prochains.

DCNS, le 2 décembre 2016.